

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 028-212800924-20250403-32025-AR

S²LO

Mairie de CHÂTENAY
Département d'Eure et Loir
Communauté de commune des Portes Euréliennes d'Île de France

Mail : mairie-chenay@orange.fr

☎ : 02 37 99 61 21

Permanences :

Mardi 17h30-19h et Jeudi 10h -12h et de 13h- 16h

N° 3/2025

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT AUTORISATION DE
Stationnement d'un camion benne SUR LE DOMAINE
PUBLIC**

Le Maire de la commune de CHÂTENAY,

Vu l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959 modifiée relative à la voirie des collectivités locales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°5883 du 9 janvier 1967 portant réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Considérant la demande de la société DRU Couverture en date 2 avril 2025 de stationner une benne sur la voie public située rue du Moulin devant l'église à CHÂTENAY ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : société Dru couverture est autorisée à stationner un benne conteneur pour évacuer des déchets suite au travaux de l'église.

ARTICLE 2 : Les travaux envisagés seront entrepris du 03 avril 2025 pour une durée de 15 jours calendaire.

ARTICLE 3 : La benne doit être rendus visible de jour comme de nuit. Des panneaux de signalisation réglementaires devront être mis par le pétitionnaire sur le chantier, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

La stabilité de la benne sera assurée en toute circonstance. Le trottoir et les caniveaux devront être nettoyés après les travaux.

ARTICLE 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Mr Le Commandant de la brigade de Gendarmerie
- Société Dru couverture

Pour extrait certifié conforme
Châtenay, le 03 avril 2025

Le Maire,
Laurent DAGUET

